

Ouverture de la clause de cession à La Voix du Nord

À la suite de la montée du groupe belge Rossel dans le capital de La Voix du Nord, à hauteur de 58 % contre 49 % antérieurement, une clause de cession a été ouverte par le comité d'entreprise du quotidien lillois, conforté par un arrêt du tribunal de Lille qui, voilà quelques jours, a donné raison à un rédacteur qui faisait valoir ses droits. Une trentaine de journalistes seraient prêts à faire jouer leur clause de cession tandis que la direction de La Voix du Nord insiste pour dire que rien ne change fondamentalement à la suite de ce mouvement de capital.